

Document ressource pour la mise en place du dispositif Tous Droits Ouverts (T.D.O.)

Textes de référence :

Mise en œuvre de TDO : Circulaire du 18/07/2023 BO n ° 29 du 20 juillet 2023

Définition du décrocheur : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000038901955/> article L122-2 et L313-7

1 - Rappel du contexte et des objectifs :

Le nombre de sortants précoces du système éducatif est en baisse significative. Toutefois, le nombre de décrocheurs issus de lycées professionnels reste préoccupant.

Ainsi, en région académique Grand Est, 59% des décrocheurs étaient issus de LP.

Le dispositif TDO vise à apporter une réponse **complémentaire** à celles déjà existantes en matière de prévention des sorties.

Le dispositif TDO a été expérimenté entre avril et juillet 2023 dans l'académie de Nancy-Metz et de Strasbourg. Il a concerné une quarantaine de jeunes avec des partenaires très variés : Mission locale, Epide, EDC, Promo 16/18 ans, associations.

Ce dispositif est déployé au niveau national à la rentrée scolaire 2023 pour soutenir l'action des équipes éducatives et pédagogiques auprès des élèves les plus fragiles, en priorité ceux issus de lycée professionnel (le cas échéant des élèves de LEGT). Cette démarche vise pour chacun l'accès à la diplomation et à la qualification professionnelle.

NB : T.D.O peut également être proposé à des jeunes des structures partenaires (missions locales, EDC...) qui souhaiteraient, dans le cadre d'un projet de retour en formation initiale, bénéficier d'un accueil au sein d'une formation en LP.

2 - A quel moment se situe TDO par rapport à la prévention et prise en charge des décrocheurs ?

Ce dispositif offre des possibilités supplémentaires d'accompagnement des élèves les plus en risque de décrochage.

Il s'inscrit dans la stratégie de région académique qui propose d'intervenir de manière graduée tout au long des parcours scolaires en favorisant :

- Le développement de la persévérance scolaire de tous les élèves au sein des classes ;
- Le repérage et l'accompagnement des élèves qui continuent à présenter des risques de décrochages par des actions de prévention dans les établissements ;

- L'accompagnement des élèves en rupture dans la reconstruction de parcours qualifiant qui peuvent mobiliser des partenaires de l'école.

Ainsi En amont il s'agit de :

- **Faire réussir les élèves**, notamment par une orientation choisie et par une prise en charge pédagogique adaptée aux publics accueillis.
- **Repérer ceux qui présentent un risque de décrochage** via les GPDS et leur proposer des solutions internes à l'établissement ou en partenariat au sein des actions proposées dans le cadre des réseaux FOQUALE.

Si dans le processus d'ingénierie de l'accompagnement proposé au jeune, aucune ressource interne à l'établissement ou au réseau FoQualE n'est adaptée, possibilité de mobiliser TDO.

A savoir, proposer à des jeunes de 16 ans et plus, le cas échéant, à partir de 15 ans après accord de l'IA-DASEN, un **parcours de quatre mois maximum** au titre d'une même année scolaire au sein d'une action proposée par un partenaire (Mission locale, EDC, AFPA, EPIDE, dispositif région, ...), tout en maintenant inscrit et suivi l'élève par son établissement d'origine.

Si cela semble pertinent par rapport à la situation du jeune (par exemple classe à examen), et réalisable, le parcours peut prendre une forme hybride alternant périodes dans l'EPLE et dans un dispositif partenaire.

A l'issue de ce parcours, l'élève choisit de poursuivre sa formation ou d'intégrer un dispositif partenaire

En aval :

Pour les élèves sortis définitivement des LP, prise en charge et mises en œuvre de solutions collectives par les partenaires des plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs. (PSAD)

3- Les conditions de réussite

- Connaître les dispositifs et actions proposés par chacun des partenaires, par exemple par l'organisation d'une réunion FOQUALE élargie, réunion exceptionnellement dédiée avec les partenaires et les représentants des EPLE par territoire pour prendre connaissance des conditions d'admission et le calendrier des actions.
- Partir des besoins et problématiques de chaque élève : cela signifie qu'une action, un dispositif, un partenaire n'est pas défini a priori mais retenu car il propose une action susceptible de correspondre aux besoins de chaque jeune.
- Nommer un référent au sein du LP et de la structure : chargés de suivre ensemble le parcours proposé, de faire des points réguliers et de préparer à la sortie de TDO, notamment à un éventuel retour en scolarité ; Identifier les éléments à valoriser (ce qui s'est passé au sein de la structure d'accueil) dans le livret scolaire de l'élève.

- Formaliser TDO : via un document cadre « Parcours de la formation initiale TDO » (document proposé en pièce-jointe).

Ce document permet de s'assurer de l'accord des élèves et des familles, de faire le point sur la situation (diagnostic partagé) et d'en suivre son évolution, de formaliser les modalités de mise en œuvre du parcours proposé (définition des objectifs/compétences travaillés et des activités mises en place), son déroulé précis et de suivre l'évolution du jeune dans son parcours TDO.

NB : dans le cas où il s'agit d'accueillir un jeune d'une structure partenaire, le déroulé proposé ci-dessus est décliné et formalisé dans un document ad hoc. (Il sera transmis ultérieurement)

4- Les étapes

Pour les élèves repérés par les LP, le cas échéant par les LEGT (pour mémoire, ceux pour lesquels aucune solution interne à l'établissement et/ou au réseau Foquale n'était adaptée)

- Dans le cadre du suivi de l'élève par le GPDS, un entretien de situation avec, notamment, le chef d'EPL (ou son représentant), le référent du LP, l'élève et ses parents, le psychologue de l'Éducation nationale,... permet de proposer à l'élève un parcours TDO et un dispositif partenaire.
- Formalisation du PAFI TDO entre le référent LP, référent de l'action partenaire, l'élève et sa famille, le cas échéant signature de convention particulière pour les stages en entreprise proposées par le dispositif partenaire.
- Envoi du PAFI TDO à l'IA DASEN (à l'attention de l'IEN IO) pour validation ou instruction complémentaire
- Renseignement de la base élève en cochant « Dispositif d'accompagnement PAFI-TDO »
- Points de situation à mi- étape, le cas échéant, préparation du retour en scolarité.
- Bilan du parcours : retour en formation ou intégration dans un dispositif partenaire, rencontre en présence des mêmes personnes que pour l'entretien de situation. A ce titre, il importe d'une part d'organiser les modalités d'un retour de l'élève dans son établissement afin qu'il y poursuive son parcours de formation de façon harmonieuse et positive et, d'autre part, de s'assurer que la solution testée par le jeune puisse l'accueillir de façon pérenne à l'issue du PAFI-TDO lorsque l'élève choisit cette solution.

Compte tenu de leur expertise, Les coordonnateurs MLDS viennent en appui au montage de ces partenariats.